

## Liste des documents nécessaires pour présentation de dossier

- Statuts de la société (SCI, SCCV... ou SARL) - une par opération.
- K bis et fiche INSEE.
- Renseignements concernant les sociétés (3 derniers avis d'imposition ou bilans pour les sociétés, fiche patrimoniale, références bancaires, relevés de compte etc...).
- Compromis ou promesse de vente ou attestation notariée.
- Copie du permis de construire (ou de lotir) ou copie de la demande (en cours) : l'obtention du permis de construire ou lotir et apurement du délai de recours des tiers nécessaires pour toute mise en place de concours.
- Budget prévisionnel de l'opération.
- Situation prévisionnelle mensuelle de trésorerie (à établir à partir des postes du budget) prenant en compte l'apport de promoteur, les appels de fond (recettes)...faisant apparaître les besoins de financement.
- Tableau de surfaces par lots et grille des prix de vente (précisant la surface habitable et les annexes pour les logements, m<sup>2</sup> utile pour les bureaux et commerces) ainsi que distinctement, les prix de vente de chaque lot (appartement, bureau, parking,...). Pour les terrains, le m<sup>2</sup> Shon.
- Plans et devis descriptifs et estimatifs.
- Nom des intervenants à l'opération (notaire, architecte, commercialisateur, entreprises et leurs références bancaires).
- Etat de la pré commercialisation (nombre de lots et montant).
- Montant de l'apport promoteur (minimum de 10 % du budget de l'opération / peut être fait en numéraires / compte courant, par l'achat du terrain ou règlement des premiers frais de démarrage).
- Courrier de demande de financement établi à partir de la situation de trésorerie en précisant le montant sollicité pour chaque concours :

\* **Crédit terrain** (le terrain est en principe réglé dans l'apport)

**Rappel:** *ne peut être considéré que si le PC délivré et recours des tiers apuré*

\* **Crédit d'accompagnement**

**Rappel:**

- Préciser si besoin demande de GFA (le calcul de l'assiette sera fait par la banque à l'étude du dossier), caution à entrepreneur sur marché privé et autres...
- Ne pas oublier de prévoir les assurances de responsabilité professionnelle et dommages ouvrage du fait du promoteur ou lotisseur dans le budget / à fournir obligatoirement à la mise en place du crédit d'accompagnement et/ou de la GFA.

Merci de préciser les projets déjà réalisés par le promoteur (noms, nombre d'appartements, coût de revient, chiffre d'affaires,...pour les projets en cours / à compléter par : montant des concours bancaires obtenus, organismes, lots restant à vendre, bilans de l'opération)

Par la suite, des informations complémentaires pourront être demandées si nécessaire pour la présentation du dossier.